

DÉMATÉRIALISATION DES INSCRIPTIONS

POURQUOI?

- Simplifier la transmission des informations entre la famille et la structure
- Faciliter la gestion des dossiers
- Réduire le temps de gestion et de saisie des dossiers par les directrices
- Favoriser les délais de réponse pour les familles

Les échéances:

Rentrée 2026-2027:

Du 26 Juin au 24 Aout 2026

DÉMATÉRIALISATION DES INSCRIPTIONS

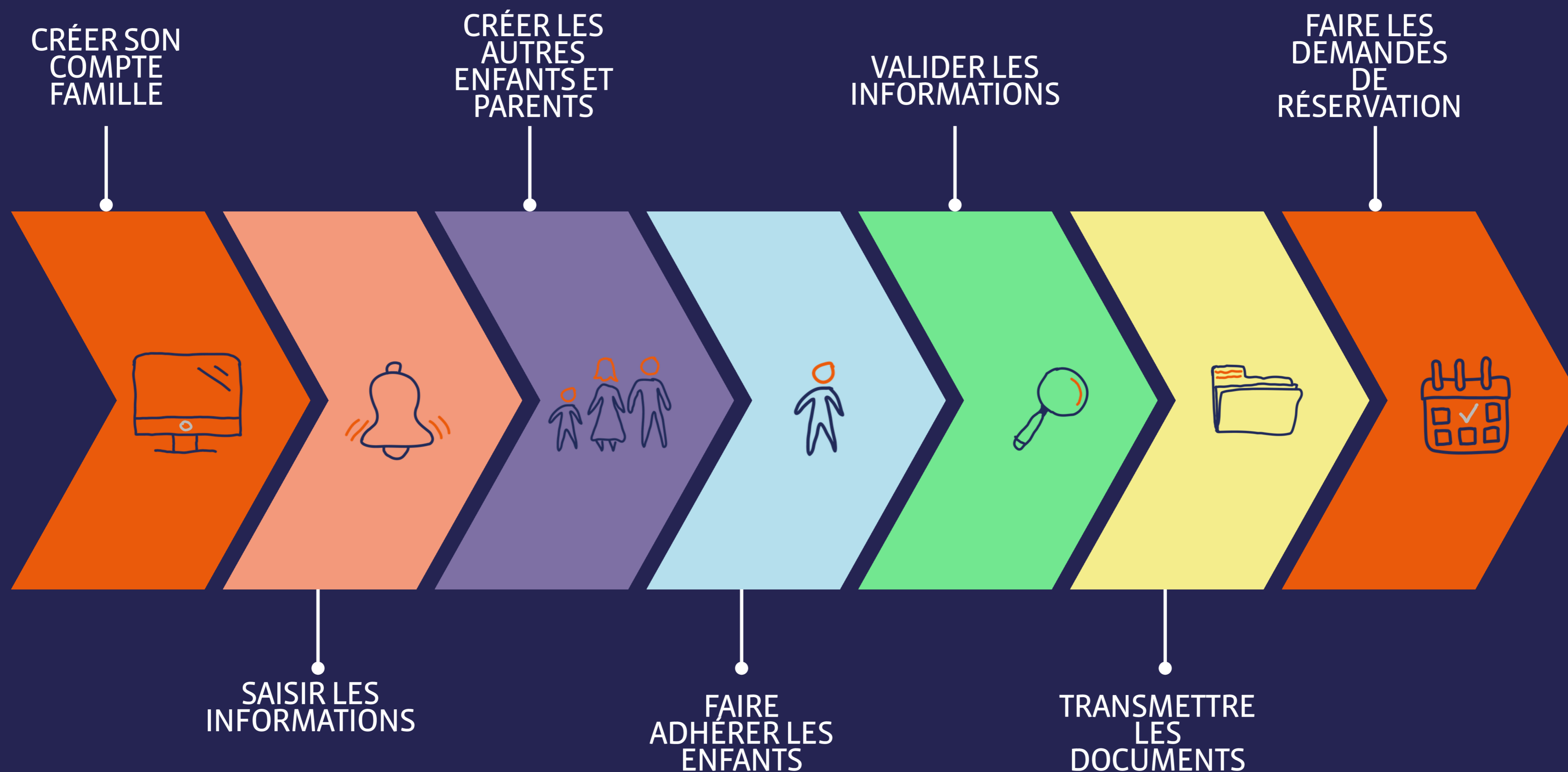
Pour procéder à l'inscription de votre/vos enfants sur la structure de Valmont, vous trouverez ci-dessous les étapes à suivre.

Avant tout, voici quelques petites précisions :

- Les enfants de 3 à 11 ans sont accueillis à l'Arc-en-ciel, 2 rue des Hirondelles à Valmont.
- Si votre enfant est porteur de handicap, d'allergies, ou de tout autre besoin spécifique, prenez contact avec Mme Sharon FEIL de la structure afin de pouvoir envisager toutes les possibilités d'accueil.
- En cas de demandes d'urgence moins de 48h avant la date souhaitée, merci de faire un mail à la structure d'accueil.
- Si vous n'avez pas reçu de mails, pensez à vérifier vos spams.

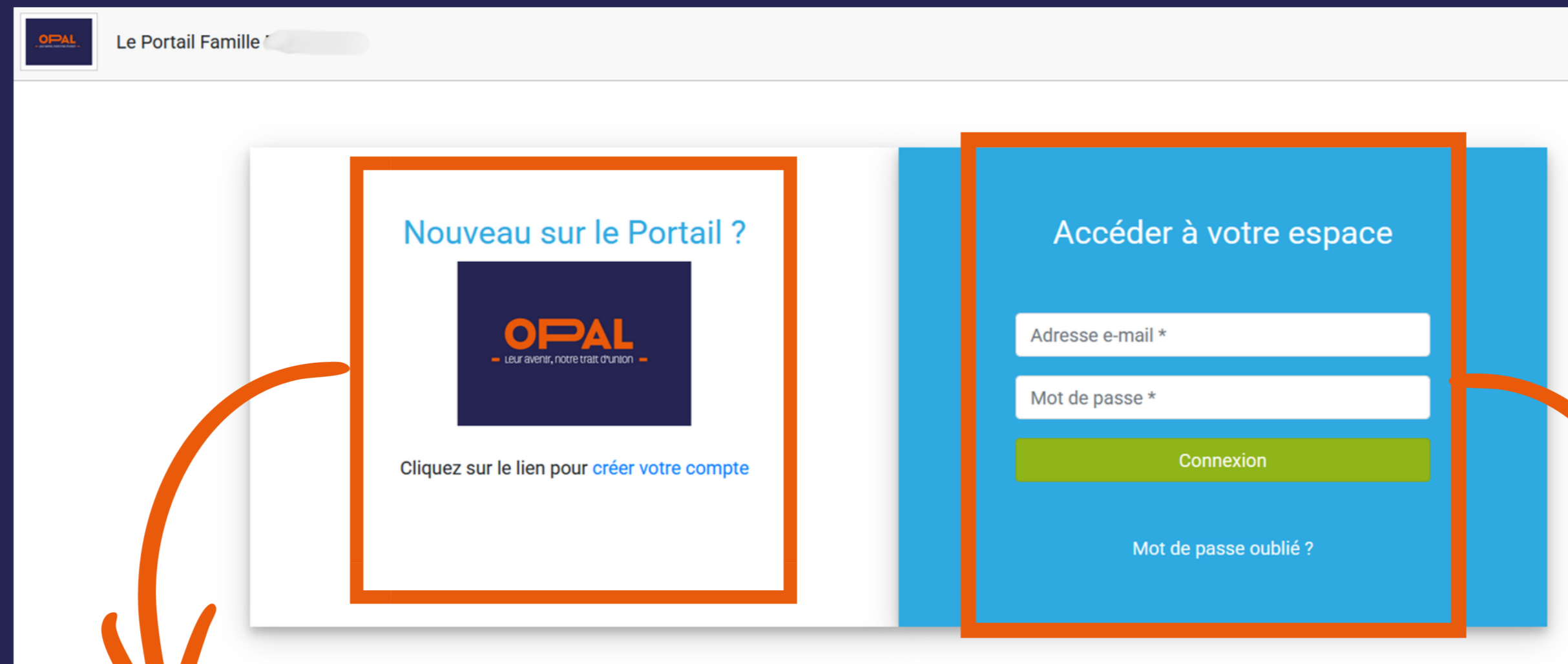
Les photos présentes dans ce document sont un exemple, l'affichage peut différer en fonction des structures

PORTAIL FAMILLE OPAL



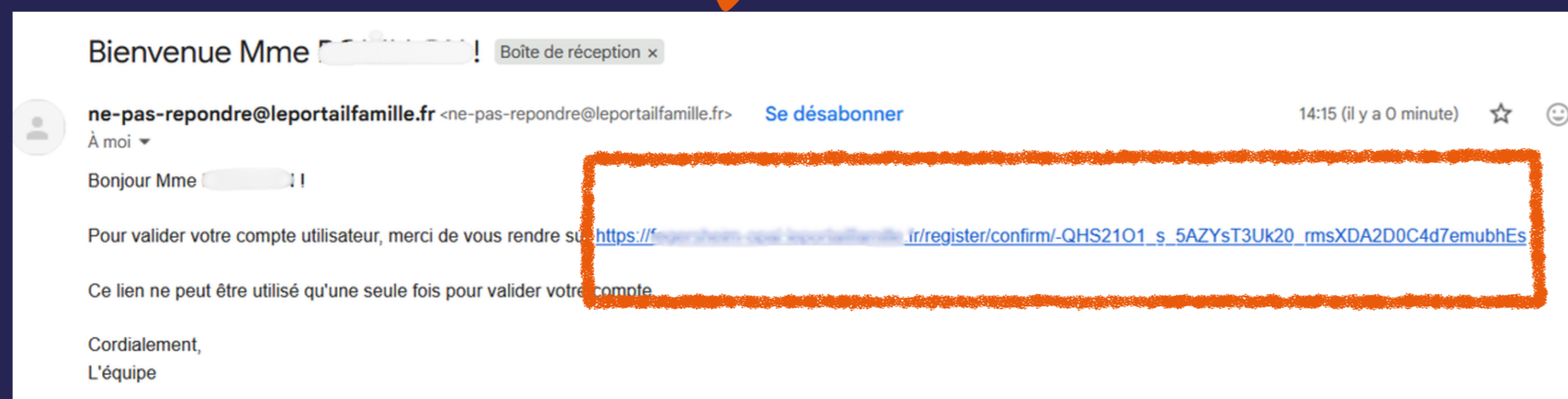
CRÉER SON COMPTE FAMILLE

1- Se rendre sur le site <https://valmont-opal.leportailfamille.fr/>



- 2- Si aucun de vos enfants n'a fréquenté la structure
- 3- Créer votre compte
- 4- Valider votre compte via le lien reçu par mail

- 2- Si un de vos enfants a déjà fréquenté la structure
- 3- Se connecter avec vos identifiants
- 4- Rendez vous à l'étape 5, page 6 de ce tutoriel



Si vous avez oublié vos identifiants, contactez la structure pour qu'elle vous les envoie

CRÉER LA FICHE ADULTE ET LA FICHE ENFANT

4.1- Compléter vos informations (les * marquent les données obligatoires)

4.2- Créer une fiche enfant en appuyant sur "oui" et compléter les informations demandées

Une fois les informations validées par la structure, vous recevrez un mail. Pensez à vérifier vos spams

AJOUTER DES ENFANTS, UN PARENT OU UNE PERSONNE AUTORISÉE

5- Dans « ma famille » cliquer sur « gérer les informations relatives à mon foyer », “ajouter” et sélectionner un enfant, un parent du même foyer ou un accompagnateur autorisé à venir récupérer votre enfant dans la structure.

5- Renseigner les informations et valider.

6- Un mail de confirmation vous sera envoyé dès traitement par la structure des informations transmises



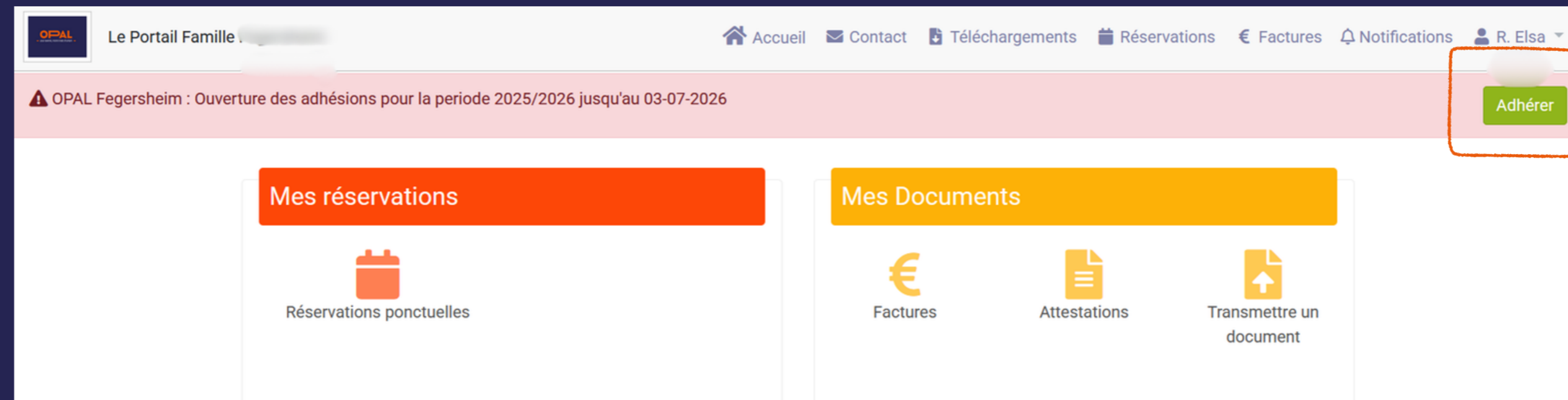
Merci de créer uniquement les enfants fréquentant la structure



Si vous supprimez une personne autorisée, merci d'également en avertir la structure par mail

Une fois les informations validées par la structure, vous recevrez un mail. Pensez à vérifier vos spams

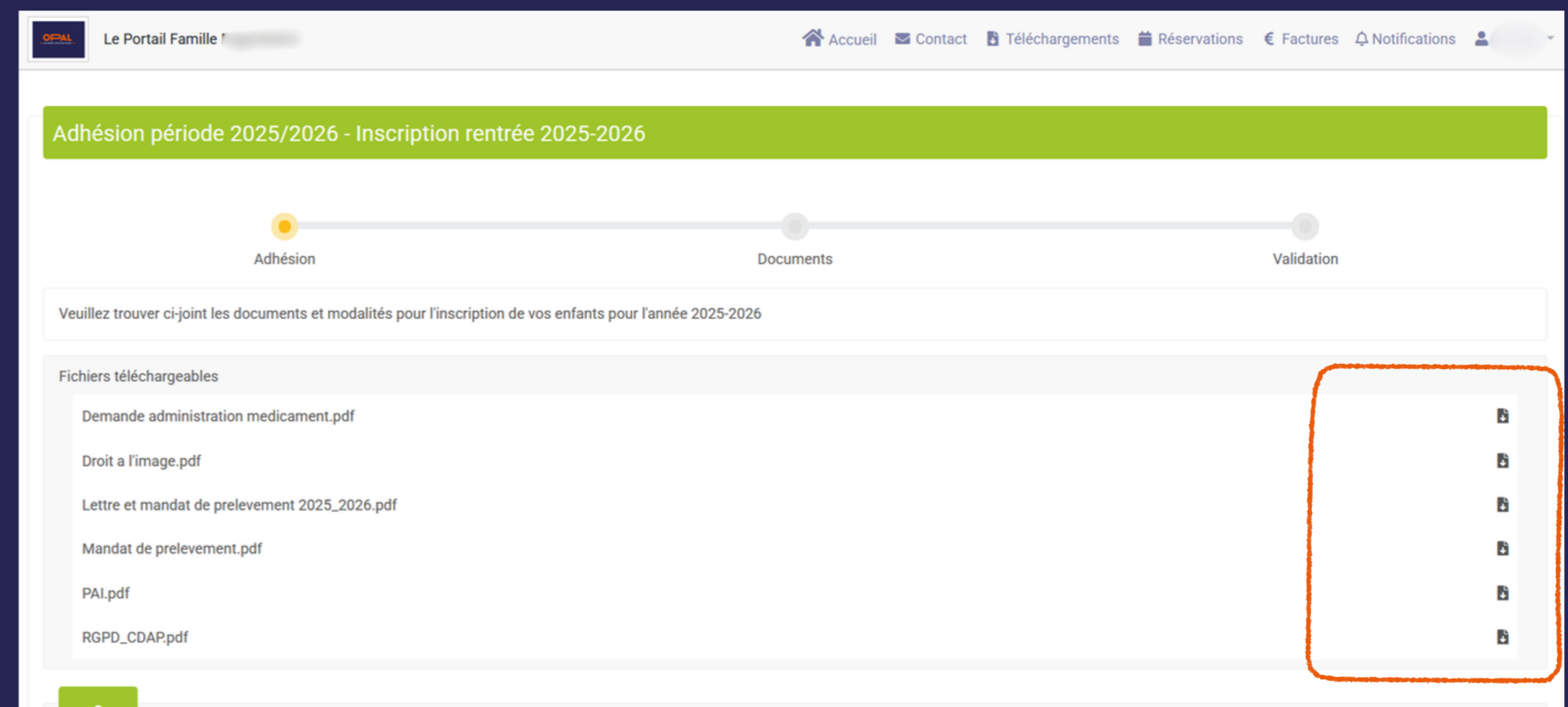
7- Sur la page d'accueil, cliquer sur le bouton "adhérer" situé en haut à droite du bandeau rouge



8- Télécharger les documents proposés




Les documents sont au format PDF remplissable,
merci de les remplir directement en numérique
Vous pouvez y apposer une signature
numérique également



FAIRE ADHÉRER VOS ENFANTS


8- Cliquer sur le bouton "non" à côté du nom de votre enfant

 Merci de faire adhérer **UNIQUEMENT** les enfants fréquentant le périscolaire à la prochaine rentrée

9- Remplissez les informations demandées et validez

10- Une fois l'adhésion faite cliquer sur "suivant" en bas à droite

11 Transmettre les documents obligatoires (marqués * lorsque vous cliquez dessus) et validez en bas à droite

 Les PAI concernent les enfants porteurs d'allergie ou de handicap nécessitant un traitement Il doit être **OBLIGATOIREMENT** rempli par un médecin

12- Lisez et validez le règlement intérieur de la structure. Vous pouvez également le télécharger si vous le souhaitez.

Le Portail Famille

Accueil Contact Téléchargements Réservations Factures Notifications

1 sur 6 100 %

OPAL
- Leur avenir, notre trait d'union -

Accueil de loisirs
commune de Strasbourg
valable de septembre 2025 à août 2026

REGLEMENT INTERIEUR

1. PRESENTATION GENERALE

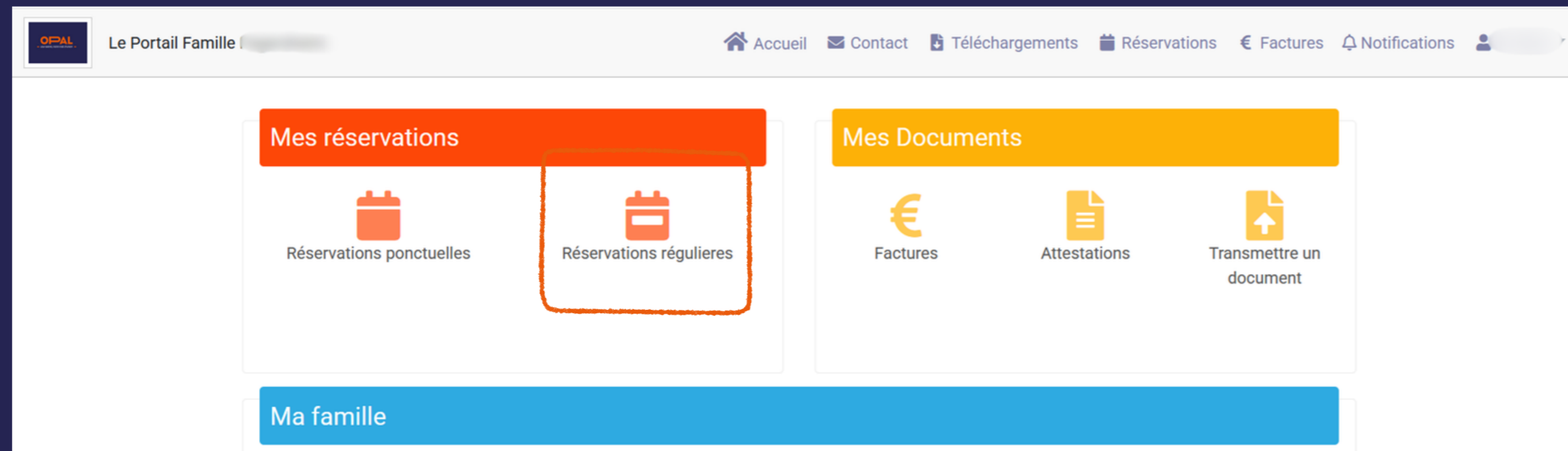
Les accueils de loisirs périscolaire et extrascolaire de Strasbourg reçoivent prioritairement les enfants résidents de la commune de Fegersheim. Ils sont ouverts les mercredis et toutes les périodes de vacances scolaires, sauf les vacances de Noël.

J'ai lu et accepte le règlement intérieur de la structure d'accueil.

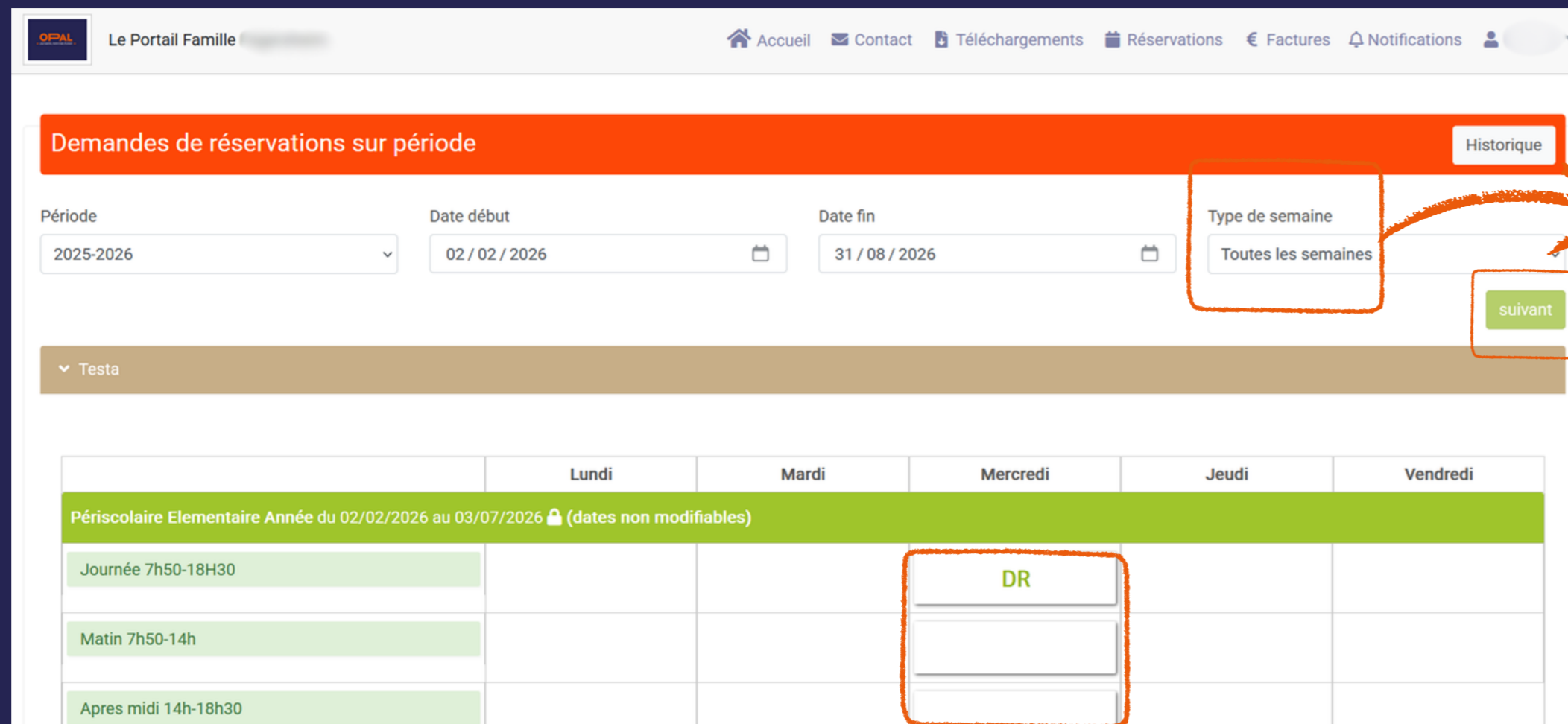
Précédent Valider

Une fois les informations validées par la structure, vous recevrez un mail. Pensez à vérifier vos spams

13.1- Demandes régulières: pour toutes les semaines de l'année



13.1: choisissez le temps d'accueil souhaitez et cliquez dessus. "DR" apparaîtra pour indiquer la case sélectionnée.



Vous pouvez sélectionner
s'il s'agit d'un accueil
1 semaine sur 2

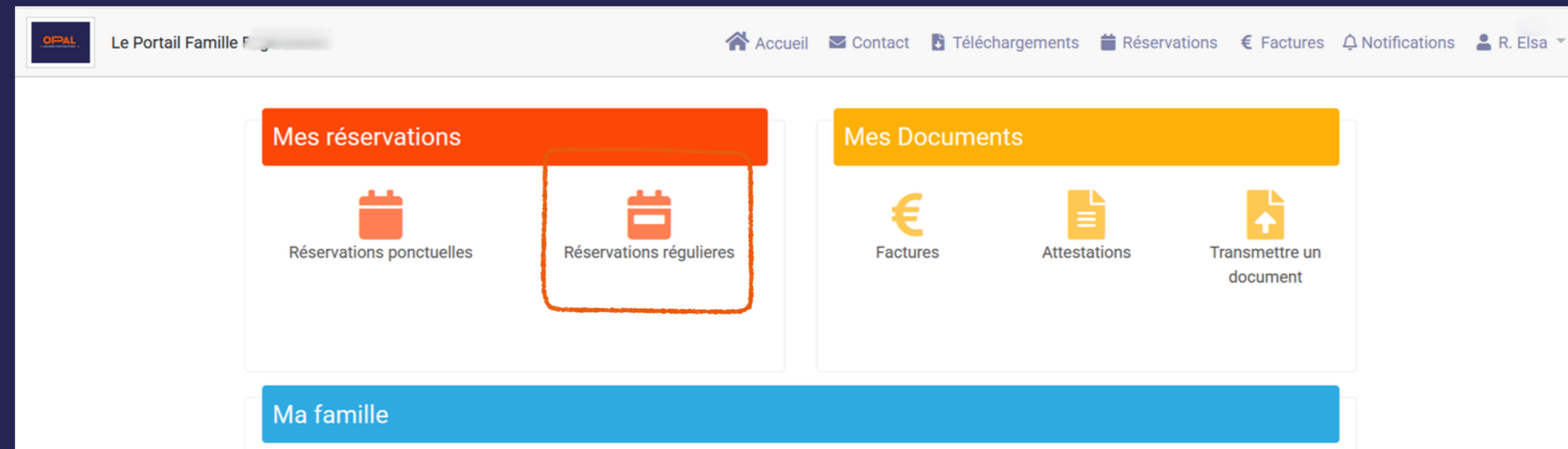
Une fois les créneaux
choisis, cliquez sur suivant



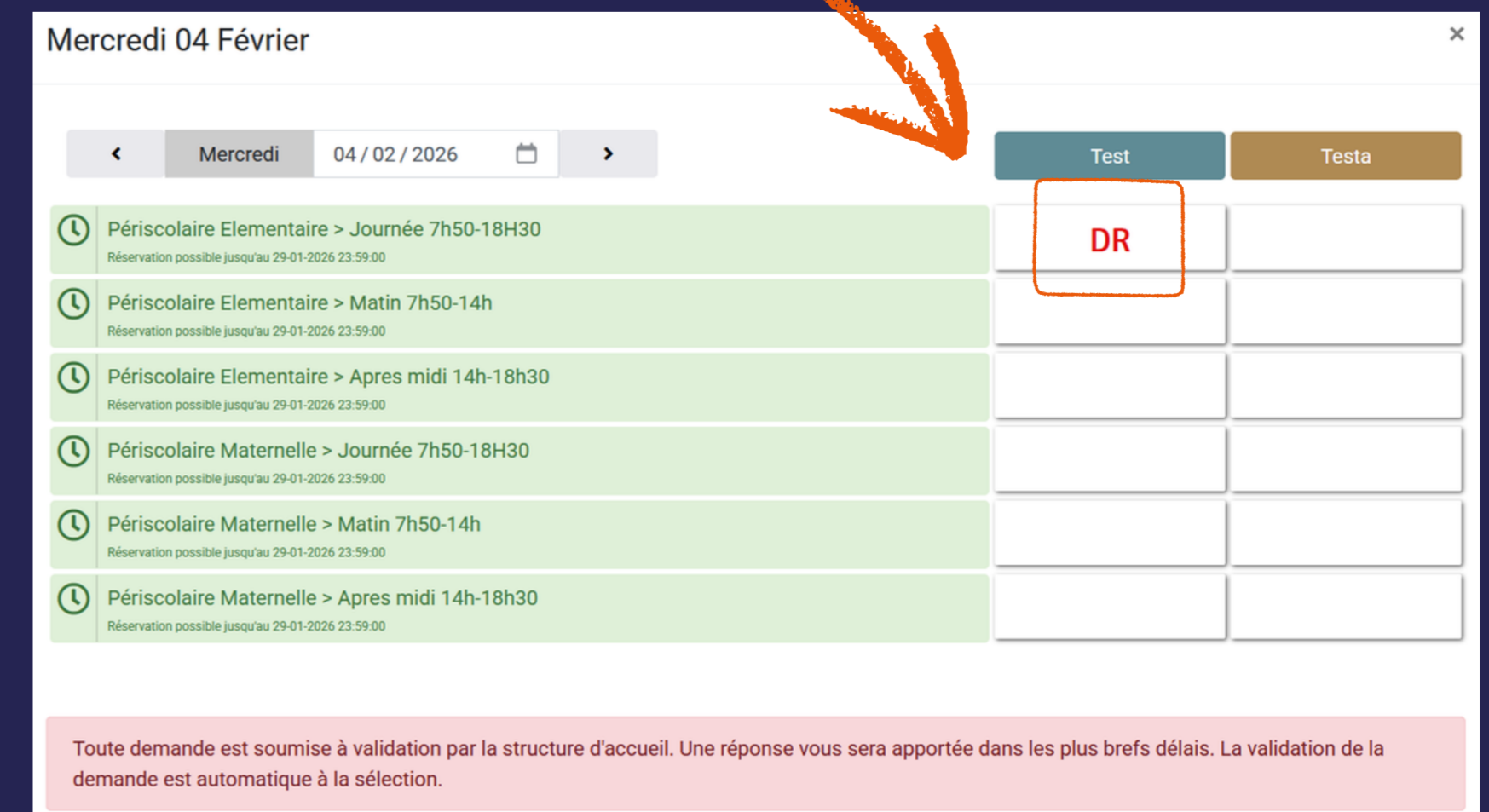
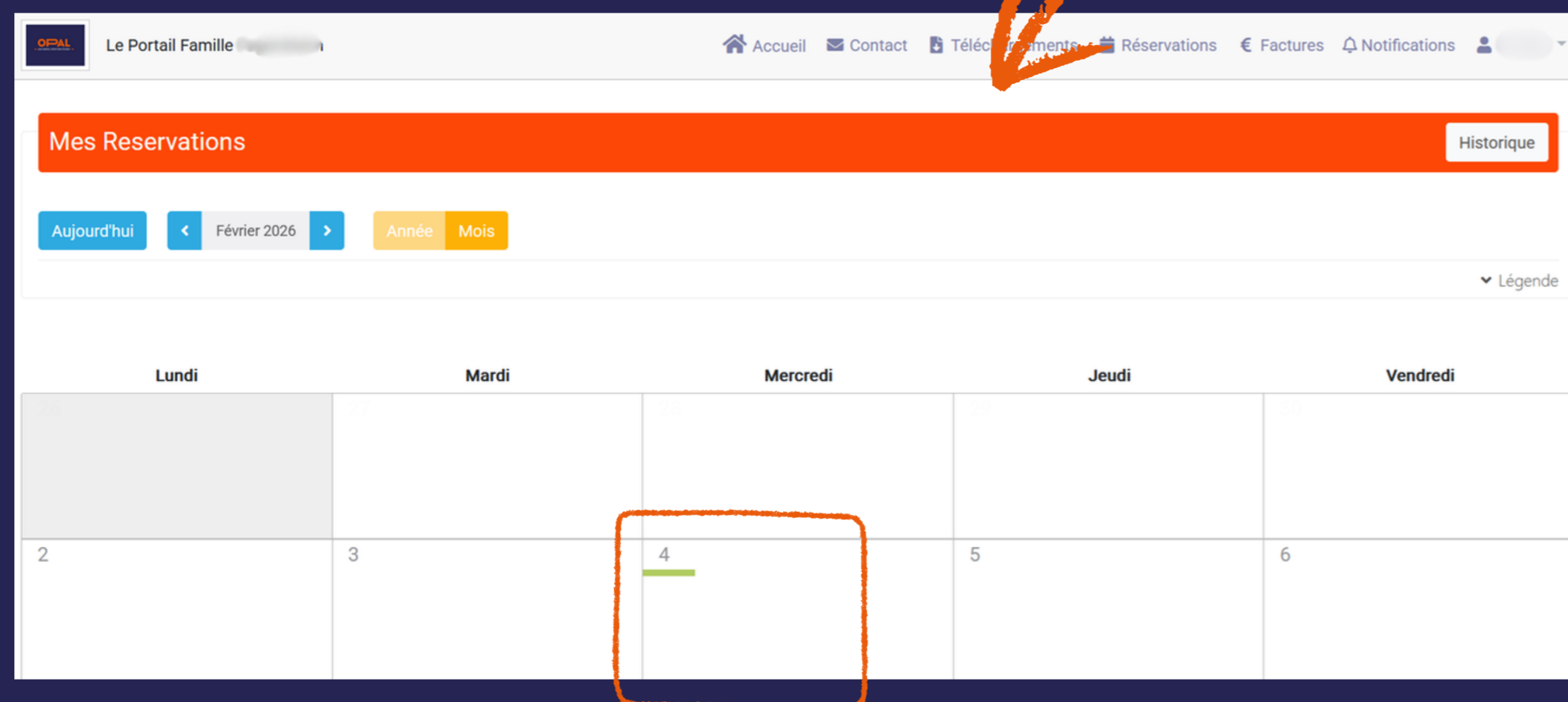
Valider les demandes sur la
page récapitulative

Une fois les demandes validées par la structure, vous recevrez un mail. Pensez à vérifier vos spams

13.2 Demandes occasionnelles : de "temps en temps"



13.1: Dans le calendrier, cliquez sur le jour que vous souhaitez, choisissez ensuite le créneau voulu. Un "DR" pour indiqu  le cr neau demand 



Une fois les demandes valid es par la structure, vous recevrez un mail. Pensez   v rifier vos spams

1- Je ne trouve pas le bouton « adhérer » sur le portail famille.

Le bouton « adhérer » apparaît en haut de votre page dans un bandeau rouge. S'il n'apparaît plus et que vous n'avez pas procédé à l'adhésion, contacter la structure par mail.

2- Je ne trouve pas les documents à compléter et télécharger.

Les documents à télécharger apparaissent dès que vous appuyez sur le bouton adhérer. Si vous n'y avez plus accès, contacter la structure.

3- Je n'arrive pas à compléter les documents à télécharger depuis ma tablette ou téléphone

Le portail n'est malheureusement pas optimisé pour les téléphones et tablettes. Nous vous conseillons d'utiliser un ordinateur. Si vous n'avez pas d'ordinateurs à disposition, rapprochez-vous de la structure.

4- Mon 2ème enfant non inscrit l'année dernière n'apparaît pas sur le portail : comment faire pour le rajouter ?

Dans « ma famille » cliquer sur « gérer les informations relatives à mon foyer » puis « ajouter » pour créer les autres enfants.

5- Comme je ne trouvais plus mes identifiant et mdp, j'ai créé un autre compte

Le compte créé en doublon ne pourra pas être validé. Si vous ne vous souvenez pas de vos identifiants, contactez la structure par mail afin que vos identifiants vous soient renvoyés.

6- J'ai ajouté mon 2ème enfant au dossier de la famille. Comment puis-je envoyer les documents ?

Le second enfant doit être ajouté avant de procéder à l'adhésion. Si vous avez procédé à l'adhésion avant de créer votre deuxième enfant et que vous n'avez plus accès au bouton "adhérer", contacter la structure

7- Sur mon portail famille, le pack vacances apparait sur les mercredis. Est-ce normal ? Vais-je être facturé sur les mercredis périscolaire même si mon enfant ne fréquente pas la structure ?

Le logiciel affiche le pack vacances sur les mercredis pour une simplification de la facturation sur les 10 mois. Cela ne correspond pas à une inscription les mercredis en période périscolaire, vous ne serez donc pas facturé si votre enfant ne fréquente pas la structure le mercredi.